



Le 07/11/2017

Compte rendu CAPL Liste aptitude B en A

Avant de donner la parole aux organisations syndicales pour leurs déclarations liminaires, le Président annonce que le quorum est atteint.

- Administration : 3 représentants avec vote ;
- CGT : 1 titulaire et 1 expert
- FO : 1 titulaire
- Solidaires : 1 titulaire et 1 expert

Le Président donne le secrétariat adjoint à Solidaires, qui refuse de le tenir au motif que depuis la restriction des droits syndicaux des élus en CAPL, cette tâche ne peut plus s'accomplir sur des décharges d'activité de service données par l'administration, mais sur son poste de travail au sein de services surchargés et en manque d'effectifs.

Les élus des personnels doivent déjà procéder à l'écriture de leurs compte-rendus respectifs en prenant sur leurs droits syndicaux ou sur leur temps personnel.

Nous rejoignons la position de Solidaires, et refusons également de tenir le secrétariat adjoint. FO fait de même.

Le président prend acte et fera remonter nos remarques à la centrale.

La CGT procède à la lecture de sa déclaration liminaire. Puis c'est au tour de Solidaires.

Le Président en réponse à notre liminaire indique qu'il trouve que le projet de modification des règles de mutation, qui n'en est encore qu'au stade de groupe de travail, redonnera un sens aux CAPL puisqu'elles les étofferont.

Quant au délai de séjour de 2 ou 3 ans, il trouve que c'est une bonne chose puisque cela évitera une perte des connaissances et moins de « turnover » au sein des services.

Nous lui répondons que ce projet est surtout fait pour gérer la pénurie et les suppressions de structures à venir.

- 2 Procès verbaux sont mis au vote.

La CGT ayant changé d'élus (Fabienne BRUNET et Guillaume VEYRAC) suite au rattachement de la BDV à la DIRCOFI, nous nous abstenons concernant ces votes.

- Avis de la commission sur les candidats proposés

1 seul candidat classé « excellent ». Comme il a été dit dans notre liminaire, nous

refusons de participer au classement individuel des agents. De fait, nous demandons un vote global de la liste. Le Président refuse d'accéder à notre demande.

Il n'y a qu'une seule potentialité pour cette liste d'aptitude et en 2018, il n'y en aura pas.

Le Président demande l'avis de la commission candidat par candidat Les votes se répartissent de la manière suivante :

Direction : pour sur l'ensemble des candidats ;

CGT : abstention sur l'ensemble des candidats ;

Solidaires : vote contre sur l'ensemble des candidats ;

FO : vote pour sur les candidats classés excellents et bon. Refus de vote sur les candidats « à revoir »

Laurence ISSARTEL CURATOLO
Julien PETIT (expert)